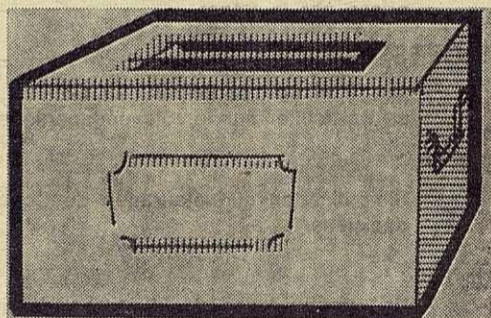


Spécial Votations

15 juin 1970

Editeur responsable : UNIRÉFORME

Editorial



Une influence décisive

Notre Université est actuellement régie par la vieille loi du 15 mai 1916 (!). Constatant l'anachronisme de cette législation, le Conseil d'Etat a décidé de la « moderniser ». Pour ce faire, il a chargé une Commission extra-parlementaire, dont deux sièges seulement sont réservés aux étudiants, de préparer une nouvelle loi sur l'Université. A deux reprises, celle-ci a été saisie de projets, consécutifs à une consultation générale de l'Université organisée par le Rectorat. Et dernièrement encore lui a été soumis un projet émanant directement des membres du Rectorat.

Entre-temps, l'AGE disparaissait. Du même coup, c'en était fait de la représentation étudiante au sein de la Commission

extra-parlementaire. Le Rectorat avait dès lors les mains libres pour lui dicter ses vues en la matière.

La suite est connue. Année expérimentale 1969-1970 décidée par le Rectorat, avec mise sur pied de structures devant inspirer la nouvelle loi : ce fut le fiasco des commissions tripartites. Prise en main de l'AGE par un administrateur nommé par le Conseil d'Etat : cela n'a fait que renforcer le pouvoir du Rectorat. Vacance aux deux sièges étudiants de la Commission extra-parlementaire : cela a encore diminué notre influence dans l'élaboration de la loi. Et ainsi de suite...

Ne sommes-nous pas les premiers responsables d'une telle situation ? Inutile d'accuser les professeurs, la société, le capitalisme, voire le Rectorat : la faute n'en incombe-t-elle pas uniquement à nous-mêmes, qui sommes inorganisés, impuissants, incompetents, en un mot **INDIFFÉRENTS** ?

Il faut que cela change ! Que cette nouvelle loi n'échappe pas aux 3000 étudiants de notre Université, principaux intéressés ! Que les propositions du Rectorat ne soient pas les **SEULES** retenues ! Que nous nous décidions une fois pour toutes à sortir de notre éternelle **TORPEUR** !

C'est pourquoi nous lançons une votation générale — la première du genre — qui s'adresse à **TOUS** les étudiants. Son but : dégager un courant d'opinion parmi les étudiants propre à influencer **DE MANIÈRE IMPÉRATIVE** la Commission extra-parlementaire. Notre position est claire : nous demandons principalement une participation décisionnaire au niveau facultaire dans le cadre d'une année expérimentale. Vous trouverez le libellé de notre projet en page 3 : c'est lui qui fait l'objet de cette votation.

L'échéance de l'adoption de la nouvelle loi est très proche. Votre vote sera donc décisif !

UNIRÉFORME.

Comment voter ?

- Les mercredi 17 et jeudi 18 juin, dans chaque bâtiment universitaire.
- Pourront voter tous les étudiants immatriculés à l'Université. La carte d'étudiant, munie du sceau du semestre en cours, fera foi.
- Le vote se fera dans des urnes scellées et sous contrôle notarial.

Rectorat ou étudiants ?

Les thèses du Rectorat servent actuellement de base de travail pour la Commission extra-parlementaire chargée de remettre un projet de loi sur l'Université au Conseil d'Etat. Or, si ces thèses ne sont pas remises en cause par les étudiants, elles seront purement et simplement acceptées par lui. Donc... à vous de choisir !

THÈSES DU RECTORAT

Participation des trois corps aux décisions.

Le Conseil de Faculté ou d'Ecole reste identique. Les étudiants et le corps intermédiaire sont **consultés**.

Le Sénat (groupant tous les professeurs) reste identique. Il consulte le corps intermédiaire et les étudiants groupés en deux conseils distincts réunissant 50 à 100 membres.

Le Conseil de Faculté propose son candidat au Rectorat. Les autres avis **peuvent** être entendus.

Création de nombreux Conseils de **consultation** (deux de 50 à 100 membres pour l'Université, un par faculté et un par institut).

Elle est assurée par un service d'information dirigée par un journaliste professionnel.

section! AU NIVEAU DES INSTITUTS

Même proposition, mais le principal thème du dialogue doit porter sur l'enseignement et non sur le budget !

nm AU NIVEAU FACULTAIRE

Participation à part entière des étudiants et du corps intermédiaire au niveau **décisionnaire**.

part au annex!! AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

Instauration (provisoirement) d'un cadre favorable au dialogue, à l'information et capable d'influencer directement les décisions prises par le Sénat.

NOMINATION DES PROFESSEURS

Les étudiants participant au Conseil de Faculté se prononcent en particulier sur le rôle pédagogique du candidat.

EFFICACITÉ

Simplification et instauration de Conseils de consultation et de **décisions**.

section!! INFORMATION

Un étudiant seconde le journaliste au service de l'information.

Leur opinion Quelques avis sur la participation Leur opinion

Sénat :

Opposé à une participation des étudiants à leurs séances et aux Conseils de Faculté et d'Ecole.

Faculté de droit :

Les étudiants réclament la participation aux centres de décision, tandis que les assistants ne réclament qu'une mini-participation (un étudiant et un assistant aux séances du Conseil).

M. Schaller :

« Même opinion que la Faculté de médecine, mais les étudiants devraient être consultés régulièrement sur le fond et la forme à donner à l'enseignement. L'Université est en train de perdre sa fonction première qui est de dispenser une formation très large et non de se livrer à la discussion généralisée. »

Assemblée de SSP :

Participation si la majorité des sièges est réservée aux étudiants, sinon formation d'un groupe de pression extra-universitaire (reste à former cette masse de pression, n.d.l.r.).

Groupe de travail universitaire chargé d'étudier le projet de loi :

Participation du corps intermédiaire et des étudiants aux centres de décisions (1/2, 1/4, 1/4).

Le corps intermédiaire de médecine, le corps intermédiaire de lettres :

Idem.

Faculté de médecine :

Contre la participation des étudiants et du corps intermédiaire, vu le peu de temps passé par l'étudiant à l'Université.

Assemblée de physique :

Le problème de la participation ainsi que l'engagement d'individus que cela nécessite, risque de masquer les vrais problèmes (la Faculté des sciences risquant de passer à l'EPFL, n.d.l.r.). Elle pourrait cependant favoriser la coordination des efforts entre les trois corps pour lutter contre les vrais centres de décision (Grand Conseil et Conseil d'Etat).

M. Grosjean :

Une commission tripartite comme il en existe une actuellement en HEC, a l'avantage en n'étant pas intégrée au système, de garder un rôle critique (elle sert d'autre part de soupape de sécurité aux agitations ! N.d.l.r.).

Rectorat :

Pas de participation, seulement une consultation.

Jeunes chercheurs, Uniréforme, Zofingue :

Sont pour une participation à tous les niveaux et dans les centres décisionnaires.

Ligue marxiste révolutionnaire :

« La participation non seulement ne permet pas aux étudiants d'exercer un contrôle réel... mais surtout... fait croire qu'il est possible de ... résoudre, même partiellement, la crise universitaire en appelant les étudiants à la coresponsabilité... »

(cf. « Unibrèche » N° 3).

Yoghourts

Fermière

toujours frais !

Projet de réforme

pour l'année expérimentale
1970-1971



1

AU NIVEAU FACULTAIRE, les étudiants disposent de 25 % des sièges de l'organe décisionnaire, soit le Conseil de Faculté ou d'école, 50 % des sièges étant réservé au corps professoral et 25 % au corps intermédiaire.

- Les élections des représentants étudiants se feront sous la responsabilité des comités de faculté, au début de l'année académique.
- Le nombre de membres du Conseil de Faculté est laissé à l'appréciation des Facultés ou Ecoles. Un schéma type peut être donné par l'Université.
- L'ensemble des étudiants de la Faculté ou de l'Ecole sera informé des décisions du Conseil de Faculté ou d'Ecole.

2

AU NIVEAU UNIVERSITAIRE est créée une commission paritaire de 9 membres (professeurs, corps intermédiaire, étudiants) chargée de se prononcer sur le plan de développement, le budget et la gestion de l'Université. Elle soumet ses propositions au Sénat après consultation d'un Conseil des étudiants, d'un Conseil du corps intermédiaire et du corps professoral. Elle associe à ses préavis les réserves des trois corps.

- La commission paritaire comprend neuf membres. Les trois professeurs sont nommés par le Sénat. Les trois représentants du corps intermédiaire sont élus par celui-ci. Les trois étudiants le sont par le Conseil des étudiants.
- A côté de la commission paritaire seront créés trois Conseils :
 - a) Le Conseil des étudiants comprend à chaque séance deux à quatre étudiants par faculté.
 - b) Le corps intermédiaire s'organise selon son bon vouloir.
 - c) Quant au corps professoral, la Conférence universitaire, comprenant tous les doyens, joue le rôle de Conseil.

3

POUR L'INFORMATION, un étudiant sera employé à temps partiel par l'Université pour seconder le journaliste professionnel chargé de l'information. Ce service d'information devra régulièrement faire le point sur les délibérations à tous les niveaux de l'Université. L'information au sein de l'Université sera assurée par un bulletin périodique.

- Cet étudiant sera rétribué.
- Il participe avec le journaliste professionnel au dépouillement de l'information fournie par le Rectorat.
- Ce journal et cette information n'excluent en rien l'existence d'un journal spécifiquement étudiant (« Eléments », « Voix Universitaires », « Uni-Brèche »).

Avec Mirexal c'est vivre à l'heure de son temps

Deux exemples de notre très riche gamme



757.441
Montre à ancre
pour hommes,
or 18 crt (9 g),
extra-plate, 17 rubis,
Incabloc

150.-

757.141
Montre à ancre
pour dames,
or 18 crt, 17 rubis,
Incabloc

100.-

M-garantie, service et prestations

* Contrôles de qualité les plus rigoureux et mesure électronique de la précision de marche chez le fabricant. Contrôles réguliers du fonctionnement par nos horlogers spécialisés.

* En cas de défauts de fabrication, échange immédiat le premier mois à tous les points de vente des montres M (à condition que la montre soit à l'état de neuf). Du deuxième mois jusqu'à la fin des 12 mois de garantie, réglage ou échange du mouvement directement par le fabricant.

* Prix fixes exceptionnellement bas pour les réparations hors garantie. Pas de longs temps d'attente: les réparations sont effectuées dans les 7 jours par le fabricant lui-même.

MIREXAL
en exclusivité chez

MIGROS